



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 septembre 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le 5 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents :** MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

**Absent :** M. François VIVION

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** M. Noël VIVION

<b>Date de convocation :</b> 25 août 2017	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>
<b>Date d'affichage :</b> 25 août 2017	- en exercice : 11
	- présents : 10
	- votants : 10

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

### Délibérations

1. Achat du matériel du restaurant Pont Creusé
2. Organisation à mettre en place suite à l'arrêt des CAE

### Questions diverses

- CACES
- Multiservices
- Restaurant
- Salle des associations
- Eolien
- Abbaye de La Réau
- US Payroux
- Projet 2018
- Bâtiments communaux
- Vide grenier
- Plan d'eau
- Club cyclo d'Usson du Poitou

---

### **DELIBERATION 2017-39 : Achat du matériel du restaurant le Pont Creusé**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble du matériel que les exploitants du restaurant le Pont Creusé souhaitent céder pour un montant total de 3500.00€.

Les conseillers municipaux estiment que le montant est raisonnable au vu de la liste du matériel de cuisine et du mobilier de salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

-**d'accepter** d'acheter l'ensemble du matériel du restaurant et du mobilier de salle pour un montant total de 3500.00€

#### **COMPTE RENDU DES ECHANGES A CE SUJET :**

Il est à noter que le matériel et le mobilier ont été vendus aux restaurateurs pour un montant de 4000€ à leur arrivée. Ce montant de 3500€ comprend en plus d'autres matériels achetés lors de leur activité ici.

#### **DELIBERATION 2017-40 : Organisation à mettre en place suite à l'arrêt des C.A.E**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E) sont gelés et qu'il n'est plus possible d'embaucher du personnel sous ce type de contrat. Il précise toutefois que Cyril Billaud, en C.A.E., peut aller au terme de son contrat en mai.

Suite au départ de l'agent technique M. Jean Bernard Bonnenfant et au recrutement pour son remplacement de M. Olivier Buissonneaud, employé auparavant en C.A.E dans notre commune, d'une part, et à la rupture de C.A.E. de l'agent d'entretien Mme Fabienne Becq, d'autre part, il est désormais indispensable de revoir l'organisation des services techniques.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les heures de l'agent technique en contrat C.A.E., M. Billaud, à raison de 15h par semaine et de recruter un agent d'entretien des bâtiments à raison de 10 heures par semaine. Il présente une simulation chiffrée du coût financier que cette nouvelle organisation va générer. Il se monte pour l'exercice 2017 à 4389€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :

- **d'augmenter** les heures de l'agent technique en contrat C.A.E., M. Billaud, à raison de 15h par semaine. Elles viennent s'ajouter aux 20 heures de travail prises en charge à 70% par l'état. Ces 15 heures supplémentaires seront prises en charge intégralement par la commune
- **de recruter** un agent d'entretien des bâtiments à raison de 10H par semaine

#### **COMPTE RENDU DES ECHANGES A CE SUJET :**

Concernant l'agent d'entretien des bâtiments, deux simulations, pour 10h par semaine et pour 14h par semaine, présentent respectivement un coût supplémentaire pour l'exercice 2017 de 1513€ ou de 2556€.

Le Conseil Municipal opte pour une durée de contrat à raison de 10 heures par semaine, qui pourrait être révisé selon la fréquence des locations des salles communales.

#### **Questions diverses**

- Formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)

Monsieur le Maire rappelle que la formation est prévue pour nos 2 agents techniques mais que le devis de l'entreprise Forma2F prévoit un minimum de 3 personnes. Proposée initialement en septembre, elle est dans l'immédiat repoussée en octobre dans le but de trouver un troisième participant. Monsieur le Maire prendra contact avec Mme Garaud de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe à ce sujet.

- Multiservices

Monsieur le Maire avait confié à Me Bernard, huissier de justice de Civray, le recouvrement des loyers impayés par M. Michelot. Me Bernard nous informe que le dossier est transmis au tribunal d'instance.

- Restaurant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Moreau, qui était venu rencontrer les conseillers et visiter le restaurant n'est plus intéressé car le restaurant ne dispose pas de la licence IV. Il convient de préciser que lors de l'entretien, M. Moreau avait été informé de l'absence de licence IV et qu'il n'avait pas estimé que cela posait problème.

Une autre personne, M. Nidoï, vient visiter le restaurant le 12 septembre.

- Salle des associations

Les travaux d'aménagement arrivent à leur fin. La partie cuisine est utilisable ; un meuble supplémentaire qui servira de plan de travail est prévu. Un nouveau WC pour les personnes à mobilité réduite est commandé.

- Eolien

L'opérateur Volkswind qui a un projet d'implantation d'éoliennes au nord de St Martin en limite d'Usson du Poitou se présentera en mairie le vendredi 8 septembre à 11h.

Par ailleurs, les travaux de l'opérateur WKN devraient reprendre en janvier 2018, le raccordement au poste source de L'Isle Jourdain étant prévu en juin 2018.

- Abbaye de La Réau

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Brunet concernant l'organisation d'une journée nature le 29 octobre. Elle sollicite l'aide de la commune pour la participation de bénévoles et la mise à disposition des tables et chaises.

Concernant le chemin de substitution, un devis doit être présenté pour chiffrer le montant des travaux qui pourrait être à la charge des propriétaires de l'Abbaye de la Réau.

- US Payroux

Concernant la demande de l'association Union Sportive de Payroux qui sollicite l'occupation du terrain de football de St Martin pour des entraînements nocturnes, Monsieur le Maire informe que l'entreprise MPS est venue vérifier l'installation électrique dans le but de présenter un devis de remise en état de l'éclairage.

Ces travaux de mise aux normes se chiffrent à un montant de 786€ TTC, auquel il faut ajouter, selon le choix retenu, 4 projecteurs de 50W LED à 774,60€ HT ou 4 projecteurs à 80w LED pour un montant de 1115€ HT.

Le devis a été transmis à la mairie de Payroux.

- L'Etoile Sportive de St Martin l'Ars

L'association L'Etoile Sportive de St Martin l'Ars se réunira le 15 septembre. A l'ordre du jour, dissolution de l'association, versement des liquidités, à la commune ou aux associations communales.

- Projets 2018

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur des projets d'investissement pour l'année 2018. Des demandes de subvention liées aux projets d'investissement sont à déposer avant février 2018.

Le Conseil Municipal évoque les propositions suivantes :

- Au Paradis, installation d'une baie vitrée coulissante à l'intérieur des grandes portes de la grange
- Transformation de l'ancienne bascule en bibliothèque ouverte à tous. A ce sujet, certains travaux pourraient être réalisés en régie par les agents techniques. Une contribution liée à la réserve parlementaire pourrait être sollicitée.

- Bâtiments communaux

Les nouveaux conseillers municipaux visiteront les bâtiments communaux le samedi 30 septembre à partir de 10h.

- Vide grenier

Les conseillers municipaux organisent entre eux les tâches de préparation et de gestion du vide grenier le samedi 9 septembre. Le repas du soir sera préparé et servi par les membres du Conseil présents.

- Plan d'eau

Les travaux de curage du plan d'eau ont fait découvrir la canalisation d'assainissement qui le traverse. Celle-ci présente des signes de faiblesse. Des dépôts noirâtres la jouxtant sont signes d'une mauvaise étanchéité. Monsieur le Maire contactera M. Jean Philippe Joly, d'Eaux de Vienne, pour envisager son remplacement.

- Association pédalier-semelles ussonnais

Mme Annick Biguet présente la demande du club cyclo d'Usson du Poitou qui souhaite disposer du site du Paradis lors de leur course cycliste le 22 octobre.

Le Conseil Municipal accorde la mise à disposition du site.

Fin de la réunion 23h